



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 851

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**PROCEDURE ADAPTEE - INSTALLATION ET LOCATION DE DEUX BATIMENTS
MODULAIRES POUR LE SERVICE OPERATIONNEL DE L'ASSAINISSEMENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY DANS LA ZONE INDUSTRIELLE
A LABOURSE- SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Vu la décision n°2019/542 en date du 15 octobre 2019, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay a autorisé l'attribution d'un marché ayant pour objet l'installation et la location de deux bâtiments modulaires pour le Service Opérationnel de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération situé Zone Industrielle, Rue Lavoisier à Labourse avec la société PORTAKABIN ayant son siège social à Wattignies Cedex (59637), ZI de Lille Templemars, 8 rue de l'Epinoy et de le signer pour un loyer de location de 298 € HT, pour une période initiale de deux ans à compter de la notification, reconductible une fois deux ans selon les mêmes modalités et pour un montant globale et forfaitaire de 3 891 € HT pour les prestations de démontage et de transport à l'expiration du marché,

Considérant que le marché a été notifié au titulaire le 27 décembre 2019 et reconduit une fois pour une nouvelle période de 2 ans, allant du 27 décembre 2021 au 26 décembre 2023,

Considérant que la Communauté d'Agglomération va procéder à l'acquisition de deux bâtiments pour les besoins du Service Opérationnel de l'Assainissement,

Considérant qu'afin d'assurer la continuité de service, il y a lieu de prolonger la durée du marché actuel de 5 mois, temps nécessaire à l'acquisition de ces deux bâtiments ce qui entraîne un coût supplémentaire de 2 980 € HT soit une augmentation de 9,17 %, portant le montant total du marché à 35 479 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 au marché ayant pour objet l'installation et la location de deux bâtiments modulaires pour le Service Opérationnel de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération situé à Labourse (62480), Zone Industrielle, rue Lavoisier avec la société PORTAKABIN, ayant son siège social à Wattignies Cedex (59637), ZI de Lille Templemars, 8 rue de l'Epinoy, afin prolonger la durée du marché de 5 mois, soit du 26 décembre 2023 au 26 mars 2024, pour un coût supplémentaire de 2 980 € HT soit une augmentation de 9,17 %, portant ainsi le montant du marché à 35 479 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **18 DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le **19 DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond